

Les crédits

mes nuiront beaucoup aux efforts visant à fournir des logements adéquats aux Canadiens qui en ont le plus besoin.

Voilà pourquoi nous dénonçons les mesures prises par ce gouvernement dans son budget, de même que l'absence de soutien aux programmes d'habitation visant particulièrement à aider les femmes et leurs enfants.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de London-Est.

Comme vous le savez peut-être, celui-ci a joué un rôle prépondérant lorsque le groupe de travail national des libéraux s'est penché sur la question de l'habitation, il y a environ deux ans.

Je me souviens que le député avait déclaré à l'époque que les logements sociaux devaient être la pierre angulaire de la politique sociale du Canada. Je suis d'accord avec lui. Mon collègue avait aussi souligné les avantages importants que ce programme allait procurer aux Canadiens, en particulier les femmes et les pauvres. En fait, l'absence de logements à prix abordables peut réellement condamner une famille à vivre dans la pauvreté.

En ce qui a trait à l'excellent programme de coopérative de logement, je veux demander au député pourquoi, selon lui, le gouvernement a-t-il délibérément supprimé ce programme. Est-ce parce qu'il s'agissait d'un legs du Parti libéral, ou est-ce tout simplement parce que ce gouvernement ne se préoccupe pas des femmes et des enfants?

M. Fontana: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et de ses bons mots.

Je pense que c'est un peu des deux. Le Programme de coopérative d'habitation connaissait beaucoup de succès; le gouvernement actuel l'a d'ailleurs reconnu en y participant au cours des cinq dernières années. Même si l'on n'a jamais construit le nombre d'unités promises, il reste que ce programme jouissait d'un soutien très important auprès des membres du gouvernement.

Il ne fait aucun doute qu'un certain nombre de ministériels de l'arrière-ban ont essayé de décrire ce programme comme un programme mal ciblé qui permettait à des personnes ayant un revenu relativement élevé de vivre dans des coopératives d'habitation et de profiter de certaines subventions. Il n'en demeure pas moins que les coopératives d'habitation ne sont pas simplement des logements sociaux. Elles correspondent aussi à un mode de vie communautaire.

Dire que les pauvres, en particulier les femmes et les enfants, devraient être relégués dans des projets de logements publics où la totalité des locataires sont des per-

sonnes auxquelles s'adresse ce programme et qui touchent des subventions équivaut à ne pas reconnaître que le fait de vivre au sein d'une collectivité ayant divers niveaux de revenus offre des aspects sociaux positifs qui sont profitables aux femmes et à leurs enfants.

Je continue de croire que le ministre d'État responsable du Logement est très en faveur des coopératives d'habitation. Nous espérons et nous pensons que tous ceux qui croient aux coopératives d'habitation exerceront des pressions auprès du gouvernement afin que celui-ci rétablisse le financement accordé à ces coopératives.

Celles-ci existent dans le monde depuis bon nombre de décennies. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une forme d'occupation. La notion de coopérative sous-tend un mode de vie qui devrait être favorisé au lieu d'être rejeté par le biais de compressions budgétaires.

Mon collègue a fait allusion à notre groupe de travail. Ce groupe avait manifesté son appui à l'égard du programme de coopérative d'habitation. Nous exhortons le gouvernement à rétablir le financement requis. Je pense que le gouvernement veut aider les personnes qui ont besoin de logements. Toutefois, celui-ci semble malheureusement entretenir une perception selon laquelle ce n'est pas lui, mais le marché privé qui devrait aider ces personnes et que ce sont les gouvernements provinciaux qui devraient s'occuper des logements sociaux.

Les compressions budgétaires faites par ce gouvernement en ce qui a trait au secteur de l'habitation ont des conséquences tragiques.

M. Garth Turner (Halton-Peel): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui au sujet de cette motion.

Je crois qu'il serait utile, à cette étape, après en avoir discuté pendant plusieurs heures, de relire la motion.

En voici le texte:

Que la Chambre condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger, ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

• (1700)

Je félicite de tout coeur la députée de Halifax d'avoir présenté une motion qui, j'en suis convaincu, lui semble à la fois juste et constructive. Elle a, à n'en pas douter, parlé longuement, avec passion et sincérité, des droits des femmes dans la société canadienne. Je suis persuadé que cette motion a été présentée dans un esprit louable.

La députée m'a entendu faire son éloge et s'en souviendra j'en suis certain. Son intention est tout à fait louable, je pense. Il y a lieu de la féliciter. Il est évident que nous devrions consacrer beaucoup de temps et d'at-